



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

# Compte-rendu de la Journée de communication sur la préservation de l'eau destinée à la population et d'échange autour des démarches territoriales

## I Première partie :

- Introduction de la journée par Madame la Préfète du Territoire de Belfort
- Présentation du contexte des captages prioritaires en région BFC

### 1<sup>er</sup> TEMPS D'ÉCHANGES

**N.Roussel de la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau** : fait remarquer que lors de la présentation sur la qualité des captages les points de prélèvement en eaux superficielles n'apparaissent pas. Ces captages sont souvent oubliés et du coup les gestionnaires se sentent un peu seuls.

**E.Recchia de la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté (DREAL BFC)** répond que les cartes présentées ont été réalisées à partir des données bancarisées sous ADES (portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines) ; les données concernant les eaux superficielles étant bancarisées sur un autre site, elles n'ont pas été intégrées. Elles pourront faire l'objet d'une diapositive à posteriori.

**S.Elizéon (Préfète du Territoire de Belfort)** : demande ce qui peut expliquer les variations sur les chroniques.

**E.Recchia (DREAL BFC)** répond que les variations sur les chroniques dépendent :

- de la période couverte par des analyses, ainsi que de la fréquence de ces analyses (par exemple la chronologie est relativement courte sur le puits des Perrières à Lasson)
- de la nature des actions proposées et mises en place
- de la réactivité du milieu (fonctionnement hydrogéologique propre à chaque ressource).

**D.Roycourt de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois** interroge sur la problématique des métabolites de pesticides (CGA diméthachlore, méta-zachlore...). Ces métabolites ont été retrouvés dans des analyses à partir de 2016 et pourraient conduire, en fonction des concentrations observées, à des restrictions d'usages de l'eau. Cela remet en cause, pour lui, 20 ans d'actions préventives.

**E.Lalaurie de l'Agence Régionale de la Santé de Bourgogne-Franche-Comté (ARS BFC)** explique que ces métabolites sont recherchés depuis peu. La présence de tels métabolites, pose la question de la façon de les gérer lorsque l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) n'a pas encore défini les valeurs sanitaires de ces molécules. L'ARS a sollicité l'ANSES pour disposer des valeurs sanitaires des molécules retrouvées. Un rapport doit être rendu pour la fin du mois de décembre 2018. Il devrait permettre de préciser les mesures de gestion adaptées. D'une manière plus générale, il est souvent nécessaire d'agir sur les deux leviers préventifs et curatifs afin d'assurer une qualité de l'eau distribuée au consommateur conforme en permanence.

**E.Recchia (DREAL BFC)** évoque l'étude de datation réalisée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse qui donne une estimation du temps nécessaire au renouvellement de chaque ressource. Cette étude met en évidence la présence de facteurs de retard permettant de mieux comprendre la notion de réactivité différée de la ressource dans le temps.

**C.Billy de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)** évoque les évaluations.

## II Deuxième partie – Présentation du travail accompli :

- Présentation des retours d'expérience issus d'entretiens avec 7 collectivités
- Conclusion sur les enseignements du travail accompli

- **Focus sur la gouvernance**
- **Contexte non conformité récurrente eau potable, présentation de l'action résorption de non-conformité et bilan**

## 2<sup>ème</sup> TEMPS D'ÉCHANGES

**C.Combe de la Ville de Lons-le-Saunier** interroge la DDT89 sur les prescriptions de la charte départementale : tous les bassins versants sont-ils traités de la même façon ? Dans l'exemple proposé, il n'est pas évoqué les cultures de printemps. Quant à la date du 1<sup>er</sup> septembre pour les repousse de colza, d'où vient-elle ? Le cadre défini risque de se priver d'autres tests. De plus dans l'exemple, on traite les nitrates mais la destruction du couvert va nécessiter l'utilisation de désherbants.

**M.Cochard de la Direction Départementales des Territoires de l'Yonne (DDT89)** rappelle que la charte est départementale alors que les actions présentées illustrent un exemple local. Ces actions sont adaptées à une situation particulière et ne sont donc pas à généraliser forcément sur les autres aires d'alimentation de Captage (AAC).

La charte départementale est un outil pour faire émerger la démarche la plus constructive possible.

Ainsi, l'exemple de l'action sur le maintien des repousses de colza est une action issues du programme d'actions volontaire. Elle n'est pas gravée dans le marbre.

Un travail est en cours sur des actions concernant les pesticides qu'on ne trouvait pas encore très récemment.

**D.Roycourt (C.A. de l'Auxerrois)** trouve que le bilan présenté est trop optimiste : des résultats ne sont que passagers, la fermeture de captage et la réalisation d'interconnexion ne sont pas prises en compte. Les pesticides peuvent être traités avec des filtres à charbon mais le traitement coûte cher, a une courte durée de vie et ne filtre pas tout. Il rappelle le problème des métabolites (molécules de plus en plus petites, mais dont la toxicité est inconnue) qui s'accumulent et passent à travers les filtres à charbon.

Les élus manquent d'outils, il faudrait davantage d'outils juridiques pour intervenir sur les volets foncier ou financier.

**B.Maestri (ARS)** précise qu'en moyenne 250 interdictions AEP sont générées par an sur l'ensemble de la région (en majorité néanmoins pour des raisons de contamination microbiologique), ce qui révèle un certain nombre de problèmes encore à résoudre. Il évoque le nouveau volet des mesures préventives : les mesures agroécologiques à l'échelle du territoire ; les enjeux intégrés alliant à la fois la qualité et la quantité d'eau.

**N.Roussel (CUCM)** rappelle qu'en zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE), le choix politique est de ne pas prendre d'arrêté préfectoral rendant les actions obligatoires mais trouve que le travail initial n'est pas assez participatif. Il attire l'attention sur la notion d'amélioration continue qui peut être vécue comme un empilement de couches.

**X.Genet du Conseil Départemental de Saône-et-Loire (CD71)** évoque son intérêt pour la charte notamment pour la prise en compte de l'asymétrie des territoires (associations, négoce et coopératives). Concernant la coordination des démarches, il rappelle la nécessité de trouver une synergie en fonction du niveau des prescriptions.

**S.Laucher de la Direction Départementales des Territoires du Territoire de Belfort (DDT90)** évoque le choix de l'établissement de programme d'actions volontaires et les bons résultats obtenus sur le captage de Foussemagne. C'est une logique qui est donc maintenue sur l'ensemble du territoire.

**C.Combe (Ville de Lons-le-Saunier)** évoque le programme de suivi complémentaire à l'ARS. Elle rappelle le problème de limite de quantification, et le fait que de nombreux métabolites sont encore non analysés. Elle estime à plus de 383 métabolites à analyser. Sur les molécules utilisées sur son territoire, elle estime qu' environ 20 % ne sont pas recherchées.

**B.Maestri (ARS)** explique que les listes sont régulièrement mises à jour, que le contrôle sanitaire est évolutif, mais que cela reste une course pour s'adapter aux pratiques. La meilleur solution reste de généraliser le changement de pratiques.

**J.Simonin du Syndicat Mixte des Eaux de la Seille** rappelle qu'il y a 60 ans l'ensemble de l'aire d'alimentation de son captage (AAC) était couvert de prairies mais il voit difficilement comment faire revenir l'élevage sur ce territoire.

**P.Bouillot (animateur de la journée)** interroge la DDT89 sur le temps nécessaire pour la mise en place de la charte ?

**M.Cochard (DDT89)** explique que le temps de mise en place est du temps de gagner pour la suite. A titre d'exemple sur le puits des Perrières, la démarche a été relancée en 2015, en 2016 6 réunions ont mobilisé les agriculteurs.

Il faut donc a minima 1 an pour laisser à tous la chance de participer et coconstruire.

### **III Troisième partie – Outils et travaux concernant la préservation de la qualité de l'eau destinée à la population :**

- Les schémas directeurs eau potable
- Coordination des démarches de délimitation des périmètres de protection et les démarches de protection des captages prioritaires
- Démarche abandon de captage
- Cahier des charges pour l'évaluation des programmes d'actions
- Comment les agences peuvent encourager les démarches territoriales avec leur financement ?

#### **3<sup>ème</sup> TEMPS D'ÉCHANGES**

**C.Combe (Ville de Lons-le-Saunier)** questionne l'agence de l'eau sur une éventuelle prise en compte des Obligations Réelles Environnementales (ORE).

**C.Enggenschwiller de Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC)** évoque des réflexions actuelles sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

**X.Genet (CD71)** exprime une attente pour que les services préfectoraux soient présents en Comité de pilotage (COFIL) car ils restent l'autorité portant ces démarches.

**C.Billy de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)** demande quels critères d'évaluation mettre dans le cahier des charges pour aller plus loin.

**A.Perronneau (DREAL BFC)** répond que tous les critères d'évaluation doivent permettre de réaliser le bilan et faciliter ainsi une éventuelle relance de la démarche.

**F. Favergeon (Dijon Métropole)** rappelle que le coût de l'usage des pesticides est supérieur aux coûts environnementaux. Il demande quelle est la perception de l'État et comment les politiques ministérielles pourraient mieux s'articuler.

**A.Perronneau (DREAL BFC)** répond que l'objet de cette journée est bien de faire évoluer notre approche pour favoriser des projets de territoire qui demanderont de mettre en cohérence les différentes politiques concernées par cet enjeu (agriculture, environnement et santé).

### **IV Quatrième partie – La démarche territoriale intégrée :**

#### **4<sup>ème</sup> TEMPS D'ÉCHANGES**

Les participants valident l'intérêt d'une approche socio-économique pour leur démarche de protection.

### **CONCLUSION DE MME LA PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT :**

Madame la Préfète remarque que cette journée met en avant 3 leviers qui sont facteurs clés du succès dans les actions de protection de la ressource en eau:

- la gouvernance qui doit être large sur le territoire, qui nécessite un appui de l'État, et qui doit impliquer des

acteurs profanes

- la proximité entre les acteurs et les enjeux du territoire avec la prise de conscience qu'il faut du temps pour reconquérir la qualité des milieux

- la co-construction avec les acteurs du territoire et l'agilité avec les outils mobilisables.

En conclusion Madame la Préfète souligne que l'ingénierie présente dans les services de l'État est mise au service de ces enjeux.

## V Synthèse des ateliers

A l'issue des ateliers, les animateurs ont fait ressortir 2 à 3 grandes idées ressortant des discussions.

### ATELIER 1 : ECHELLE DE TERRITOIRE ET GOUVERNANCE

#### **(1) Échelle de territoire , 2 types d'échelles ressortent :**

- un territoire d'objectifs et de résultats (le BAC)
- un territoire de moyens à mobiliser (bassin de vie , collectivité,...)

#### **(2) Gouvernance.**

L' élu est le pilote, mais il fait valider par l'ensemble de l'instance qu'il représente (conseil communautaire,...)

### ATELIER 2 : ANIMATION ET APPUI TECHNIQUE

#### **(1) Animation**

- Nécessité de faire évoluer l'animation pour acquérir des compétences supplémentaires et s'adapter à des problématiques plus larges (filières)
- Besoin de connaissance + appui externe neutre
- Implication citoyenne

#### **(2) Appui technique**

- Besoin de connaissance vulgarisée : des informations fiables et compréhensibles
- Besoin d'un réseau d'experts techniques pointus en agriculture

### ATELIER 3 : APPUI FINANCIER ET APPUIS ADMINISTRATIFS

#### **(1) Appuis administratifs**

- Besoin de soutien pour la connaissance réglementaire et la mise en application
- Besoin d'une approche inter-ministérielle et coordonnée.

#### **(2) Appui financier**

- Besoin de davantage de communication et d'explication
- prioriser les aides vers les solutions les plus innovantes et les plus efficaces